



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 septembre 2001**

**Subvention Contrat Temps Libre**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 6 septembre 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 17 septembre 2001

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise  
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.  
Joël RENOUX

*Conseillers :*

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme  
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme  
Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, M.  
Rémy LANDAIS, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, Mme Isabelle  
RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M.  
Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck  
GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie  
LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle  
CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.  
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.  
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

**Excusés :**

DELIBERATION D2012802001

**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre 2001**

**Enseignement Primaire et Temps Libre    Subvention Contrat Temps Libre**

Madame Françoise BILLY, Premier Adjoint, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par la délibération en date du 11 septembre 2000, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le Contrat Temps Libre avec la Caisse d'Allocations Familiales des Deux Sèvres.

Ce contrat a permis sur l'année 2000 de créer, de développer et d'améliorer les actions et activités collectives de loisirs et de vacances, les temps libres des enfants et des jeunes de 6 à 18 ans.

La Ville de Niort a proposé à la Caisse d'Allocations Familiales un schéma de développement pluriannuel d'activités sur le territoire de la commune et mis en place une série d'actions comme :

- le développement et l'amélioration de l'offre des centres de loisirs ;
- l'organisation de séjours de vacances pour l'Enfance et la Jeunesse ;
- la création de postes de coordination et d'animation ;
- la mise en place d'activités à caractère artistique, culturel, scientifique, technique et sportif ;
- la mise en place d'accueils Jeunesse et de point d'information Jeunesse ;
- l'amélioration de la formation des personnes encadrant l'ensemble des activités.

La Ville de Niort a fait appel à des opérateurs associatifs. Chacun de ces opérateurs a rendu son bilan d'activité. Après l'évaluation de ces dossiers par la Caisse d'Allocations Familiales et conformément aux engagements figurant au Contrat Temps Libre, le montant de la participation financière de la Caisse d'Allocations Familiales alloué par action est aujourd'hui déterminé pour l'année 2000.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- procéder au versement d'une partie des cofinancements délivrés par la Caisse d'Allocations Familiales à la Ville de Niort dans le cadre de sa Maîtrise d'ouvrage du Contrat Temps Libre pour les actions menées par les associations ci dessous définies:

### **23 050 Association des Maisons Pour Tous**

Imputation Budgétaire : # 06981 ( 924-4221-6574-SFTE 0010 )

788 778 francs  
soit 120 248,43 Euros

Pour les actions suivantes:

- Mise en œuvre d'une démarche qualité par l'élaboration d'une charte d'accueil
- Création de deux postes d'agents de développement Enfance et Jeunesse
- Développement quantitatif et qualitatif des accueils
- Accompagnement auprès des préadolescents et adolescents
- Généralisation des points d'information Jeunesse
- Augmentation de l'offre des séjours et des activités culturelles et sportives
- Formation et Qualification des animateurs

### **24 047 Maison Communale de la Citoyenneté de Cholette**

Imputation Budgétaire : # 06981 ( 924-4221-6574-SFTE 0010 )

129 436 francs  
soit 19 732,39 Euros

Pour les actions suivantes:

- Création d'un accueil périscolaire
- Extension de l'activité Centre de loisirs
- Création de séjours
- Création d'un accueil jeunesse

### **24 048 Maison Communale de la Citoyenneté des Brizeaux**

Imputation Budgétaire : # 06981 ( 924-4221-6574-SFTE 0010 )

71 092 francs  
soit 10 837,91 Euros

Pour les actions suivantes:

- Créations de séjours
- Ouverture d'un accueil Jeunesse

### **22 608 Maison Communale de la Citoyenneté de Goise**

Imputation Budgétaire : # 06981 ( 924-4221-6574-SFTE 0010 )

121 217 francs  
soit 18 479,41 Euros

Pour les actions suivantes:

Activités sportives et multimédia  
Ouverture d'un accueil Jeunesse

### **23 145 Association Enfants dans la Ville**

Imputation Budgétaire : # 06983 ( 924-4229-6574-SFTE 0011 )

440 100 francs

soit 67 092,81 Euros

Pour l'actions suivante:

Création de centres de loisirs périscolaires dans le cadre du Contrat Educatif Local

### **3 963 Office Municipal des Sports**

Imputation Budgétaire : # 07057 (924-4221-6574-SFTE 0010)

20 950 francs

soit 3 193,81 Euros

Pour l'action suivante:

Extension de l'offre de places des semaines de découverte du Sport.

### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)